



## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/33

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Service des Affaires Culturelles et Associatives**

**Objet : Location de matériel de réception avec « les mille & une fêtes »**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

**Vu** le Code de la commande Publique ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la nécessité de louer du matériel de réception avec l'entreprise « les mille & une fêtes » le vendredi 21 juin 2024 lors de la fête du village ;

**Considérant** la proposition de contrat de location de matériel de réception avec l'entreprise « les mille & une fêtes » prévoyant l'installation le mardi 18 et mercredi 19 juin et désinstallation le samedi 22 juin 2024 ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** Le contrat de location de matériel de réception avec l'entreprise « les mille & une fêtes » sis 32 route de la mare aux chiens 78610 Saint Léger en Yvelines, représenté par Hervé Savoyen, son président est accepté.

**Article 2 :** Le détail de cette location, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente.

**Article 3 :** Le coût de la prestation est arrêté à 8 322€ (huit mille trois cent vingt-deux euros) TTC.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Mis en ligne le 02/05/2024

Document rendu exécutoire le 02/05/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre

**Gilles STUDNIA**



Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20240502-2024-33-AR  
Date de réception préfecture : 02/05/2024